



Identités citoyennes

Journée d'études organisée par C. Borello (CRESAT) et A. Pollini (ECA)

Université de Haute Alsace, Mulhouse

Le 4 décembre 2010

Médiathèque de Mulhouse, Grand'Rue

La notion de citoyenneté est intimement liée à celle de la cité et du citoyen, celui qui exerce des droits juridiques et politiques, celui qui a des devoirs et des fonctions dans la société. Cette notion demande toutefois à être nuancée car, au-delà du théorique, le contexte géographique et temporel permet de mettre en évidence des niveaux de citoyenneté et d'infra-citoyenneté, différents degrés d'intégration ou d'exclusion d'une partie plus ou moins importante d'une société donnée. Intégration et exclusion sont les pôles extrêmes d'entrelacs socio-juridiques qu'il reste encore à démêler pour nombre de catégories sociales.

À la suite d'une première journée d'études sur les identités plurielles, organisée par C. Borello (CRESAT) en janvier 2010, nous proposons de reprendre une réflexion sur le thème de la construction identitaire déclinée autour de la notion de citoyenneté contextualisée. Quelles sont les différentes définitions de la citoyenneté dans différentes sociétés ? Quelles sont les conditions d'appartenance à la cité et qui en est exclu ? Quelle est la place de l'étranger dans les différents types de cités au cours de l'histoire ? Est-ce que l'on réserve un traitement différent pour certaines catégories d'étrangers, dont notamment les intellectuels ou les artistes ? L'attention sera portée surtout sur les différentes catégories exclues de la définition du citoyen de plein droit, mais qui relèvent également de différents traitements selon leur statut. La mise en parallèle des cas d'études venant de différentes périodes historiques et régions géographiques doit permettre d'enrichir le débat sur ces questions.

Organisation et renseignements :

C. Borello (celine.borello@uha.fr)

A. Pollini (airton.pollini@uha.fr)

Résumé des communications :

Penser l'identité citoyenne de l'Antiquité jusqu'aux Lumières

Président de séance : Marianne **Coudry** (Université de Haute-Alsace – CRESAT)

9h15 – 9h30 Introduction de la journée : Airton **Pollini** (Université de Haute-Alsace - UMR 7044 – ECA) « Le problème de la citoyenneté chez les anciens Grecs »

9h30 – 10h00 : Jean-Pierre **De Giorgio** (Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II)
« L'individu, le citoyen et les marges de la cité à Rome : autour de Catulle, de Cicéron et de Pétrone »

Etre citoyen à Rome est non seulement un véritable métier, mais un statut enviable aux yeux de nombreuses catégories de la population, moins protégées et moins estimées. Plus qu'un statut politique et juridique, la citoyenneté confère une identité aux individus ; mais cela même n'est pas sans poser problème, si l'on envisage les périodes de crise politique telles que la fin de la République, ou, au niveau des individus, les épisodes d'exils contraints. La littérature des marges, qu'il s'agisse de l'exploration des "bas-fonds de l'Antiquité", si l'on peut dire, dans le Satyricon, de la poésie célébrant l'*otium* au détriment de l'engagement dans l'espace public chez Catulle ou même des lettres d'exil de Cicéron nous permet d'explorer ce lien complexe entre l'individu et la cité dans l'Antiquité, entre souci de soi et engagement dans la chose commune.

10h00 – 10h30 : Thierry **Grandjean** (Université de Haute Alsace – UMR 7044 - ECA)
«En marge de la cité : citoyens inférieurs et déclassés d'après les discours épидictiques de Dion Chrysostome »

La citoyenneté, statut convoité et privilégié, mais impliquant des devoirs et des charges, suscite des attitudes contradictoires : selon le témoignage de Dion Chrysostome, sophiste et philosophe cynico-stoïcien, ami et conseiller des empereurs Nerva et Trajan, l'infra-citoyenneté est tantôt redoutée comme une déchéance et une exclusion des décisions politiques, tantôt souhaitée comme situation préférable. De fait, dans les cités grecques de l'époque impériale, les statuts civiques n'ont rien de figé et peuvent évoluer. Notre étude analyse d'abord l'infra-citoyenneté définie objectivement selon les lois et les décisions politiques : on peut perdre sa citoyenneté de plein droit en raison de son appauvrissement (comme les citoyens eubéens) ; les empereurs peuvent supprimer le statut de cité libre (Rhodes), assujettir des cités à d'autres cités (Caunos) ; les cités grecques peuvent elles aussi assujettir d'autres cités et exiger des tributs (comme Rhodes et sa pérée, Athènes, Rome), retirer la citoyenneté (*atimie*) ou, au contraire, récompenser un citoyen inférieur ou pauvre en lui octroyant des privilèges, ou accorder la citoyenneté à des étrangers (Carystos) ; les colons reçoivent les mêmes lois que les métropoles, mais sont des citoyens inférieurs (Cythnos, Sériphos, Cythère) ; on peut perdre sa citoyenneté de plein droit en changeant de lieu de résidence (Athéniens sous Pisistrate), ou parce qu'on naît de parents réduits à l'esclavage (Hilotes, Messéniens). Dans une seconde partie, nous étudions l'infra-citoyenneté selon la *doxa* des citoyens, sans décision politique : certains s'accommodent de leur situation inférieure (Eumée à Ithaque), acceptent d'être esclaves et se vendent eux-mêmes par contrat (or. XV) ; d'autres jugent subjectivement certains membres comme indignes d'être citoyens à part entière : ainsi les travailleurs du lin (*linourgoi*) de Tarse, considérés comme des parias, sont écartés des assemblées politiques en raison de leurs activités professionnelles ; les citoyens doivent recevoir une solide éducation (*paideia*) et respecter les valeurs helléniques, sous peine d'être considérés comme des barbares (Borysthène).

10h50- 11h20 : Myriam **Chopin-Pagotto** (Université de Haute-Alsace – CRESAT)
« Nommer et exclure à Florence à la fin du Moyen Age »

Au XIV^e siècle la ville de Florence connaît une très grande instabilité politique, les conflits sociaux furent âpres. La faillite des grandes banques florentines et les difficultés économiques du salariat furent à l'origine des crises politiques profondes qui secouèrent les institutions mises en place par l'oligarchie marchande. En effet, dès 1320 s'était mise en place une impressionnante machine institutionnelle, complexe fondée sur l'organisation professionnelle des 21 arts dont une partie de la population était exclue. Les travailleurs de la laine (*arte de calimala*) ceux au plus bas de l'échelle ne bénéficiaient pas du statut d'artisans et ne figuraient pas parmi la liste des citoyens dotés de droits politiques. Au sein même du « popolo » on distinguait entre citoyens politiques actifs et citoyens sans droits politiques.

Les livres de famille des marchands florentins transmettent l'image d'une société dont l'idéologie dominante des marchands concoure à marginaliser les travailleurs au plus bas de l'échelle. L'épisode de la révolte des « Ciompi », des travailleurs de base de l'industrie lainière en 1378, rapportée dans la plupart de ces livres, constituent une source essentielle. La terminologie employée par le groupe dominant des marchands participe de la construction des identités urbaines.

11h20-11h50 : Christophe **Régina** (Université de Provence – TELEMME)

« La vie citoyenne à l'épreuve de la rumeur : activité fielleuse et langues de vipère à Marseille dans la seconde moitié du 18^e siècle »

Antoine Furetière dans son dictionnaire s'accordait à définir le citoyen comme « un habitant d'une ville. (...) Ce mot vient du latin *civis*, qu'on dérive de *coëo*, parce qu'ils vivent tous ensemble. (...) Citoyen, se dit aussi de ceux qui jouissent des privilèges d'une ville, qui ont acquis droit de bourgeoisie, encore qu'ils habitent ailleurs ». Sous l'Ancien Régime, la notion de citoyenneté renvoie dans un premier temps à la vie urbaine et dans un second aux privilèges dont certains habitants pouvaient jouir. Très rapidement émerge une dichotomie entre l'espace urbain qui rassemble sans distinctions aucunes ceux et celles qui le peuplent, et les ayants droits. La citoyenneté sous l'Ancien Régime est donc duale, entité géographique mais aussi espace public et politique. Tout au long du XVIII^e siècle, la définition du citoyen se complexifie : on tente d'extraire le citoyen de cette dualité inconfortable dans laquelle les habitants des villes se trouvent. La pensée de Hobbes ou de Pufendorf est relayée par Rousseau et bien d'autres au siècle des Lumières. Il s'agit alors d'envisager tous les moyens susceptibles de rendre le citoyen meilleur afin d'en faire un pourvoyeur du bonheur collectif dans la cité. Il y a sous la plume des différents penseurs une volonté de dessiner le portrait idéal du parfait citoyen, vertueux et dévoué à sa ville. Réfléchir à la notion de citoyenneté sous l'Ancien Régime c'est donc considérer à la fois l'espace dans lequel le citoyen se meut, mais encore les droits et privilèges que cette vie urbaine peut produire et induire. Il faut cependant tenter de dépasser cette approche en la conservant toutefois comme ligne directrice d'une réflexion plus large du citoyen et de la citoyenne. Si la ville est source de citoyenneté et de droits, quant est-il de son rapport aux sexes ? Citoyens et citoyennes investissent-ils de la même manière l'espace urbain ? Si l'inscription politique des femmes dans la ville est réduite à la portion congrue, la place des femmes dans la cité est en revanche essentielle. En effet, l'activité féminine contribue à dynamiser la sociabilité urbaine et partant l'espace urbain. Si la participation officielle à la vie consulaire, sauf cas particuliers, est étrangère au Sexe, elles n'en demeurent pas moins d'officiels protagonistes. Cette activité féminine multiscalaire ne saurait être épuisée dans le cadre d'une seule communication. Nous nous proposons donc d'arrêter notre attention sur une réalité importante et structurante de l'espace urbain et de la vie des citoyens : la rumeur. Main invisible et aux effets pourtant réels, la

rumeur est redoutée tout autant que recherchée. Redoutée parce qu'elle menace en permanence le lien social et recherchée parce que toujours divertissante. Source de tensions, de litiges et de conflits, ses effets dévastateurs s'observent sur le devant de la scène judiciaire à laquelle est confié le soin de la faire taire. Les femmes jouent un rôle de première importance dans la structuration des réseaux de sociabilités desquels peuvent d'ailleurs découler l'organisation de l'espace urbain. Afin de tenter de considérer l'activité féminine dans la diffusion et le relais des rumeurs, nous utiliserons les fonds criminels de la sénéchaussée de Marseille, institution devant laquelle se règlent les litiges du quotidien. Comment la rumeur met-elle à l'épreuve la citoyenneté ?

Les dilemmes contemporains de l'identité citoyenne

Président de séance : Céline **Borello** (Université de Haute-Alsace – CRESAT)

14h15-14h45 : Marie-Claire **Vitoux** (Université de Haute-Alsace – CRESAT)
« La loi du 31 mai 1850 : la citoyenneté interdite des Français nomades »

Le 2 mars 1848, le principe du suffrage universel est adopté mais, en définissant l'universalité comme masculine, il prononce une durable restriction de la citoyenneté. La loi électorale du 31 mai 1850 la redouble en excluant de la pleine citoyenneté la « population flottante » des ouvriers que la recherche du travail jette sur les routes. Dans cette loi, se joue le dernier acte d'une logique libérale du gouvernement par « les meilleurs » et le premier d'une modernité démocratique qui ne reconnaît pas aux Français nomades la plénitude de leurs droits politiques.

14h45-15h15 : Yves **Frey** (IUFM d'Alsace - CRESAT) :
« Être ou ne pas être expulsé : critère ultime de la citoyenneté européenne »

À la citoyenneté nationale (assimilation entre nation et corps de citoyens) qui permettait de repérer les étrangers, s'est ajoutée avec le Traité de Maastricht en 1992, une citoyenneté de superposition (la citoyenneté européenne) qui donne notamment la liberté de circulation et de résidence. La création de l'espace Schengen mis en place en 1995 a notablement complexifié la situation à tel point que l'on peut considérer aujourd'hui, que le critère ultime de la citoyenneté européenne est d'être ou de n'être pas expulsé.

La communication vise à démêler l'écheveau des différents statuts (car il s'agit bien de statut et non pas de droit) et à montrer comment s'est constitué un ordre spatial qui correspond à un ordre social dont le sommet est bien le cœur de l'Europe, Elle vise aussi, par une approche comparatiste, à montrer combien le volet « intégration », nécessaire pour accéder à la citoyenneté est subverti au profit d'une sélection plus sévère qui fabrique des « non-citoyens ».

15h15-15h45 : Brice **Martin** (Université de Haute-Alsace – CRESAT)
«Les risques, le territoire et l'identité»

16h30 : Conclusions de la journée : Céline **Borello** (Université de Haute-Alsace – CRESAT)